

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_B337-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B337

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix, dans le cadre des accords cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale des Services Techniques
Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement
Et des Entrées de Ville
Service des Entrées de Ville
AGI

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co Rapporteur : Robert DAGORNE

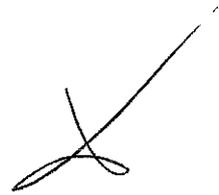
Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix, dans le cadre des accords cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi-attributaires (n°2012 AC 01 relatifs à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n°2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n°2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de villes, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructure de déplacement. Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux subséquents à ces accords cadre relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix.



Exposé des motifs :

Economie du marché

Par délibération n° 2013-B084 du 07 mars 2013, le Bureau Communautaire a autorisé la signature des accords-cadres multi-attributaires n° 2012 AC 01 relatifs à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts. Ces accords-cadres ont été conclus selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - GIL TP
 - EUROVIA
 - SOGEV
 - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI

- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - SNEF
 - NOEL BERENGER
 - SPIE

- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vue de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Les marchés subséquents, objet de ce rapport, portent sur l'aménagement de l'entrée de ville de Puylobier - RD57 Route d'Aix.

La réhabilitation de cette entrée de ville, programmée sur un tronçon de route départementale située en agglomération rectiligne et contraint, a pour vocation de sécuriser l'ensemble des utilisateurs par la création de plateaux surélevés et d'une zone 30, par la modification du tracé de la voie, et par l'intégration des modes doux. Il vise également la mise en valeur de l'entrée du village depuis le carrefour de la RD57 et de la RD17 Avenue Cézanne.

Le programme de ce projet a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 10 mai 2012.

Le dossier de consultation des entreprises de cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres N° 2012 AC 01, N° 2012 AC 02 et N° 2012 AC 03 en application de l'article 76 du code des Marchés publics ;
- 3 Lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :

N°1	TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
N°2	ECLAIRAGE PUBLIC
N°3	ESPACES VERTS

- Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de la Consultation pour l'ensemble des candidats, est de 6 semaines.
- La durée des travaux sera définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent relatif à chaque lot.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

- lot n°1 - Voirie et réseaux divers : 412 000,00 € HT,
- lot n°2 - Eclairage public : 11 000,00 € HT,
- lot n°3 - Espaces verts : 40 000,00 € HT.

Mise en concurrence :

Le 14 juin 2013, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire des accords-cadres. La date limite de remise des offres était fixée au 10 juillet 2013 à 12h00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1 - Prix des prestations : coefficient de pondération : 70 %
- 2 - Délais : coefficient de pondération : 30 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 juillet 2013 a décidé d'attribuer les marchés :

- n° 12MS 1B 01 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix, à l'entreprise EUROVIA, pour une durée de travaux de 13 semaines et pour un montant estimatif de 394.963 ,71 € HT ;
- n° 12MS 2A 01 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix, à l'entreprise SNEF, pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 9.842,60 € HT ;
- n° 12MS 3A 01 relatif aux travaux d' « Espace Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix, à l'entreprise CALVIERE, pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 22.341,35 € HT ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n° 2007-A022 du Conseil Communautaire du 02 février 2007 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP 2007 pour un montant de 4,5M€ ;

VU la délibération n° 2007-A023 du Conseil Communautaire du 02 février 2007 approuvant le programme 2007 des Entrées de villes ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Vu la délibération n° 2012-B180 du Bureau Communautaire du 10 mai 2012 approuvant le programme de l'opération d'Entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix ;

Vu la délibération n° 2012-A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la modification de l'autorisation de programme 50 AP 2007 pour la porter à un montant de 5,5M€ ;

VU la délibération n° 2013-B084 du Bureau Communautaire du 07 mars 2013, autorisant la signature du marché accord cadre N° 2012 AC 01, N° 2012 AC 02 et N° 2012 AC 03 ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 juillet 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS 1B 01 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix, à l'entreprise EUROVIA, pour une durée de travaux de 13 semaines et pour un montant estimatif de 394.963,71 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS 2A 01 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix, à l'entreprise SNEF, pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 9.842,60 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS 3A 01 relatif aux travaux d' « Espace Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix, à l'entreprise CALVIÈRE, pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 22.341,35 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ,
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 AP 2007, qui dispose des crédits suffisants.

2013_B337

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville de Puylobier - RD57 Route d'Aix, dans le cadre des accords cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

Maryse JOISSAINS MASINI

23 JUL. 2013

